



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 38

OBJET :

MAGNET

ASSAINISSEMENT

CESSION DE LA
PARCELLE ZO 82

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 28 février 2023

Publiée ou notifiée
le : 28 février 2023

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière d'assainissement,

Vu l'acte de vente signé le 7 juin 2007 entre les conjoints Bocq-Frautschi et Vichy Val d'Allier, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération, des parcelles ZO 81 et 82 situées route du château de Noailly à Magnet, et ce afin d'y installer un poste d'assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3188/2016 en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 27 octobre 2022, estimant la parcelle ZO 82 précitée à 3800 € avec une marge de négociation de +/- 15%,

Considérant que le poste d'assainissement pour lequel l'acquisition susmentionnée avait été régularisée, a finalement été construit uniquement sur la parcelle ZO 81,

Considérant l'existence d'un fossé sur ladite parcelle ZO 82 nécessitant un entretien régulier,

Considérant par ailleurs que la parcelle ZO 82, bien que d'une superficie de 449 m², est en fait une bande étroite, peu exploitable, et est déjà partiellement occupée par les propriétaires de la parcelle ZO 83, Madame Morgane Croat et Monsieur Arnaud Sanvoisin, la limite physique entre les deux parcelles étant en effet difficilement repérable sur le terrain,

Considérant qu'il est donc dans l'intérêt de chacune des parties que Madame Morgane Croat et Monsieur Arnaud Sanvoisin deviennent propriétaires de la parcelle ZO 82, ce qui d'une part, leur faciliterait l'accès à la partie arrière de leur parcelle, de seconde part, éviterait un entretien régulier à la charge de Vichy Communauté et de troisième part, rationaliserait son patrimoine immobilier,

Considérant au vu de ce qui précède, l'accord intervenu entre les parties, sur un prix de vente pour la parcelle ZO 82, à l'Euro symbolique,

Propose au Conseil Communautaire :

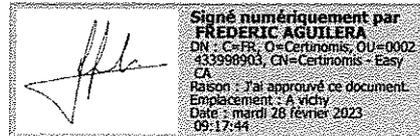
- de déroger à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et de céder à Madame Morgane Croat et à Monsieur Arnaud Sanvoisin ou leurs ayants-droit, la parcelle cadastrée ZO 82 (cf plan annexé), située route du château de Noailly à Magnet, au prix de 1€ symbolique,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget « assainissement » de Vichy Communauté pour l'année 2023,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

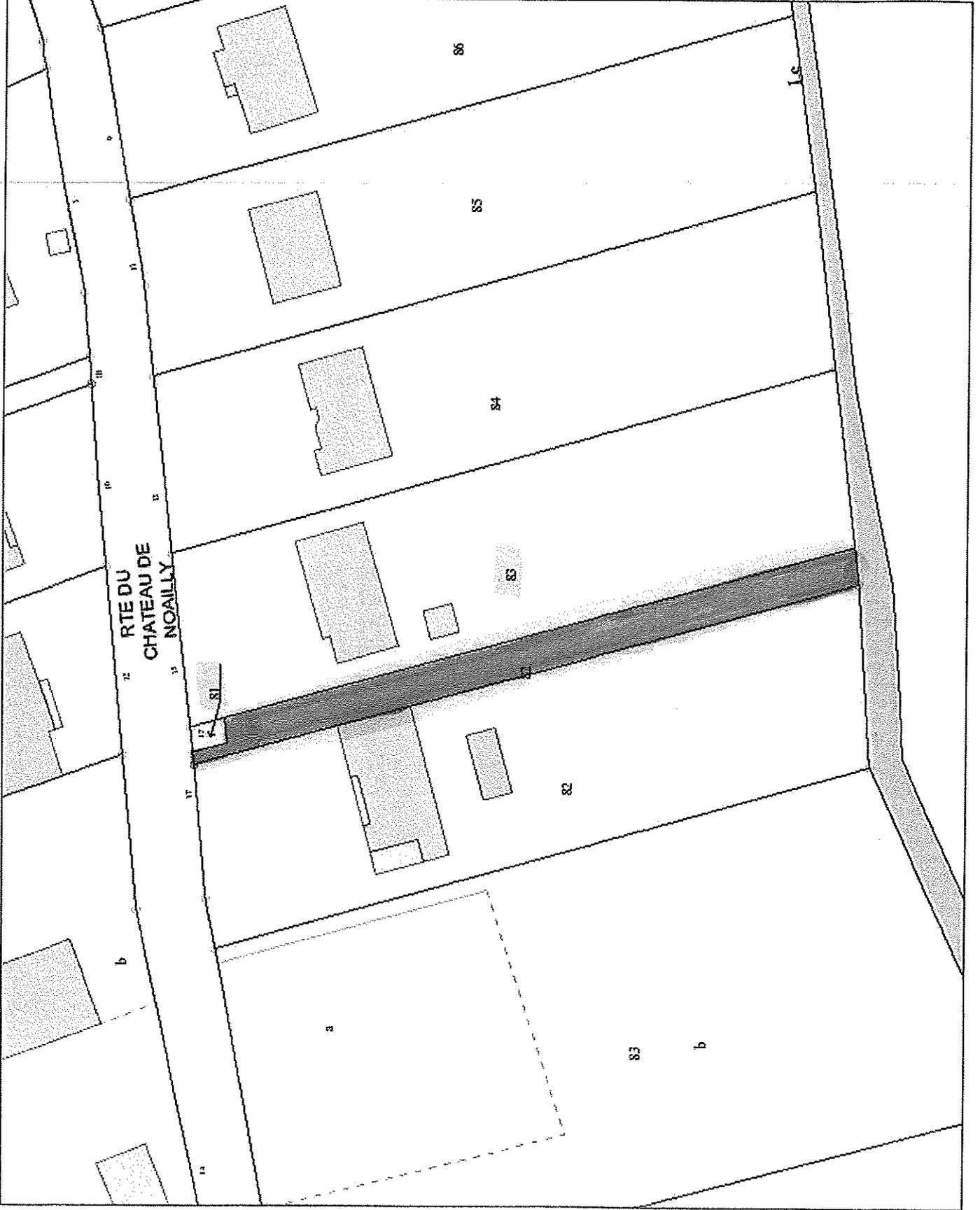


.....

MAGNET - CESSION DE ZO 82



VICHY COMMUNAUTÉ



Edité le 05/01/2023

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:713



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 38 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER
2023 - MAGNET - ASSAINISSEMENT - CESSION DE LA PARCELLE ZO 82

.....
Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 28/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23FEV2023_38

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_38-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 38.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_38-DE-1-1_1.pdf)